



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 15 avril 2015 à 15 h, à l'hôtel de Région, situé au 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme.

PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme
Monsieur Germain Richer, maire de la Ville de Prévost
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie

Sont également présents :

Monsieur Yvan Patenaude, secrétaire de la Régie
Monsieur Matthieu Ledoux, trésorier de la Régie
Monsieur Martin Lavoie, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

2015-04-15/541

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2015

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE la présente séance soit et est ouverte à 15 h 14.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2015-04-15/542

ITEM 2

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 15 AVRIL 2015

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté avec l'ajout suivant à l'item 9 Varia :

- a) Mandat de monsieur Réal Travers – Accompagnement pour la mise en opération de l'aréna

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2015-04-15/543

ITEM 3

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2015

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2015;

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2015 soit approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2015-04-15/544

ITEM 4

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU 19 MARS AU 13 AVRIL 2015

ATTENDU QUE le trésorier a déposé le registre des chèques pour la période du 19 mars au 13 avril 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Richer

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques pour la période du 19 mars au 13 avril 2015.

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques ont été émis;

QUE le président et le trésorier certifient par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2015-04-15/545

ITEM 5

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2015-02-18/528 ADOPTANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 001-01 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ADDITIONNEL DE 950 000 \$

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna de la Rivière-du-Nord approuvait par sa résolution 2015-02-18/528 l'amendement au règlement d'emprunt numéro 001 décrétant une dépense et un emprunt additionnel de 950 000 \$ pour des travaux d'aménagement d'un aréna régional comprenant : les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis, pour la surveillance et la gestion de la construction – étape II, pour le contrôle qualitatif, et les frais d'arpentage ainsi que pour l'exécution complète des travaux de construction de l'aréna;

ATTENDU QUE suite aux observations du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) la Régie désire procéder au financement des dépenses excédentaires par une contribution des municipalités membres de la Régie;

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Gallant

ET RÉSOLU QUE :

La Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord abroge la résolution numéro 2015-02-18/528.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2015-04-15/546

ITEM 6

FINANCEMENT DE DÉPENSES EXCÉDENTAIRES POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 950 000 \$ ET PRÉVOYANT UNE CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN ARÉNA RÉGIONAL

ATTENDU QUE selon les dispositions du règlement d'emprunt 001, des frais de contingences ainsi qu'une variation du coût de la TVQ, des dépenses excédentaires d'un montant maximal évalué à 950 000 \$ pourraient survenir;

ATTENDU QUE la Régie doit pourvoir au financement de ces dépenses par la contribution des municipalités parties à l'entente intermunicipale;

ATTENDU QUE le montant budgété de l'ordre de 950 000 \$ n'est qu'estimatif et qu'une révision des coûts à la baisse est envisageable à la suite de la compilation des dépenses réelles;

ATTENDU QU'il est impératif de poursuivre les travaux de construction de l'aréna régional sans interruption;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Richer

ET RÉSOLU QUE :

Les membres du conseil présents pourvoient au financement des dépenses excédentaires représentant une somme maximale de 950 000 \$, laquelle dépense est ainsi financée par le paiement d'une contribution financière des Villes de Saint-Jérôme et Prévost ainsi que de la Municipalité de Sainte-Sophie, le tout suivant l'article 8a) de l'Entente relative à la création de la Régie intermunicipale pour la construction et l'exploitation de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord.

Les dépenses soient autorisées au préalable par les membres du conseil de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2015-04-15/547

ITEM 7

CRÉATION DU POSTE DE DIRECTEUR DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

ATTENDU l'ouverture prochaine de l'aréna régional;

ATTENDU les besoins de procéder à l'embauche d'un futur gestionnaire de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord qui sera responsable de la performance au niveau de la planification, de l'organisation et de la direction des ressources humaines, matérielles et financières;

ATTENDU le dépôt du rapport de monsieur Réal Travers, service-conseil en management sportif relativement à l'embauche du futur gestionnaire de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord;

ATTENDU QUE nous désirons donner un mandat afin de procéder à l'affichage du poste de directeur de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord;

ATTENDU QU'un comité de sélection doit être formé afin de sélectionner le directeur de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Richer

ET RÉSOLU QUE :

1. Le poste de directeur de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord soit créé;
2. Monsieur Martin Lavoie, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire soit mandaté afin de procéder à l'affichage du poste;
3. Les membres suivants soient nommés au comité de sélection dans le but d'engager le directeur de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord :
 - Mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie;
 - Maire de la Ville de Prévost;
 - Maire de la Ville de Saint-Jérôme;
 - Monsieur Réal Travers, service-conseil en management sportif;
 - Conseillère, Service de la gestion du capital humain de la Ville de Saint-Jérôme;
 - Directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Saint-Jérôme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2015-04-15/548

ITEM 8

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

Le trésorier dépose les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

2015-04-15/549

ITEM 9

VARIA

a) Mandat de monsieur Réal Travers – Accompagnement pour la mise en opération de l'aréna

ATTENDU QUE monsieur Réal Travers, service-conseil en management sportif a réalisé deux (2) mandats pour la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord et que le travail exécuté est très satisfaisant;

ATTENDU QUE nous devons procéder à l'embauche d'un directeur et préparer les différents devis d'appels d'offres;

ATTENDU QUE le directeur de l'aréna ne sera pas en poste avant juin 2015;

ATTENDU QUE nous devons effectuer différentes étapes dans un court laps de temps afin de respecter l'échéancier et l'ouverture de l'aréna prévue en novembre 2015;

ATTENDU l'offre de services de M. Réal Travers datée du 8 avril 2015 pour l'accompagnement de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dans le développement de certains dossiers administratifs concernant l'aréna régional et le poste de directeur de l'aréna;

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Gallant

ET RÉSOLU QUE :

La Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord réserve un montant maximum de 10 000 \$ pour mandater monsieur Réal Travers, service-conseil en management sportif afin d'accompagner la Régie pour la mise en opération de l'aréna.

Monsieur Martin Lavoie, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à la Ville de Saint-Jérôme soit mandaté pour assurer un suivi auprès de Monsieur Travers afin de bien définir les besoins concernant ce mandat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2015-04-15/550

ITEM 7

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

2015-04-15/551

ITEM 10

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 2015

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée à 16 h 07.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Stéphane Maher,
Président

Yvan Patenaude,
Secrétaire